

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 44/2022
14 décembre 2022

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Insurance Investments NV par Sixteen Seventeen BV

Le 13 décembre 2022, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition d'Insurance Investments NV (Insurance Investments) par Sixteen Seventeen BV (Sixteen Seventeen).

La concentration a été notifiée le 22 novembre 2022 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Sixteen Seventeen est une société privée à responsabilité limitée contrôlée en dernier ressort par Ergon Capital Management (Ergon Capital). Ergon Capital est une société de capital-investissement qui prend des participations dans des entreprises de taille moyenne sur certains marchés de niche en Belgique, aux Pays-Bas, en France, au Luxembourg, en Allemagne, en Italie et en Espagne.

Insurance Investments est la société mère du groupe Allia, le deuxième courtier en assurances indépendant de Belgique, avec sept bureaux en Belgique et un bureau à l'étranger (Luxembourg).

Dans sa décision de 13 décembre 2022, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne donne lieu à aucune objection.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : damien.gerard@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).